

DEC211700DAPP**Décision portant nomination de Mme Sonia PATY aux fonctions de chargée de mission****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Mme Sonia PATY, Professeure des universités est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué à la science pour la DAPP, direction rattachée à la DGDS, du 1^{er} mai 2021 au 31 décembre 2022.

Sa mission a pour objet le suivi de la politique de site.

Article 2

Du 1^{er} mai au 31 décembre 2022, Mme Sonia PATY percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation CNRS 07 – Rhône Auvergne.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 Avril 2021

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC211920DR07

Décision portant nomination de Mme Elodie PETIT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR6296 intitulée « Institut de Chimie de Clermont-Ferrand ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR6296 intitulée « Institut de Chimie de Clermont-Ferrand » et nommant M. Fabrice LEROUX en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR6296 en date du 28 / 01 / 2021 ;

Considérant que Mme Elodie PETIT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 13 et 14 mai 2013 et du 12 au 14 juin 2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Elodie PETIT, assistante ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6296 intitulée « Institut de Chimie de Clermont-Ferrand » à compter du 01/01/2021.

Mme Elodie PETIT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Elodie PETIT est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aubière

le 20 mai 2021

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI



Le directeur de l'unité
Fabrice LEROUX



Visa du président de l'Université Clermont-Auvergne
Mathias BERNARD

Pour le Délégué Régional empêché
Aurélié De Sousa
Adjointe au Délégué Régional



Le Président,

Professeur Mathias BERNARD

